



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 59729

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le permis de conduire à un euro par jour. Le Premier ministre a annoncé récemment la création de cette mesure, ciblée sur les jeunes, afin de faciliter leur accès à la conduite et de réduire le nombre de conducteurs sans permis. Elle lui demande quelles seront les conditions et les modalités pour bénéficier de cette mesure.

Texte de la réponse

Premier examen de France par le nombre de personnes concernées chaque année, le permis de conduire est perçu par beaucoup de Français comme difficile à obtenir et coûteux, notamment pour certaines catégories de jeunes ne disposant pas encore de revenus professionnels. Suite au rapport rendu par le député Jean-Michel Bertrand, Jean-Pierre Raffarin a annoncé le 11 février dernier deux mesures financières déterminantes. La première concerne le permis à 1 euro par jour, dont l'objectif est de permettre l'étalement du coût du permis sur plusieurs mois en évitant au jeune de devoir supporter au début de sa formation un apport de fonds important. La deuxième mesure s'adresse spécifiquement aux apprentis, pour lesquels le permis de conduire représente un avantage pour accéder à un emploi. Pour mettre en oeuvre ce dispositif, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, ainsi que le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes ont confié à Arnaud Strasser et Claude Azam une mission préparatoire. Arnaud Strasser, administrateur civil hors classe au ministère des finances, et Claude Azam, ingénieur général des ponts et chaussées, ont engagé les premières concertations avec l'ensemble des acteurs concernés (établissements financiers, établissements d'enseignement à la conduite, services de l'État...) afin de proposer pour l'été un dispositif opérationnel.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59729

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2334

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6951